

L'ergonomie vise la compréhension des interactions d'un individu et les autres composantes de son milieu professionnel.

Elle permet d'adapter les environnements de travail en vue de les rendre compatibles avec les besoins, les capacités et les limites de chacun.

Le Centre de Gestion vous propose une aide pour optimiser la sécurité, la qualité de l'environnement de travail de vos agents et la performance de votre collectivité.

Alexandre GRENOT
Président du CDG 17

CONTACTS

Frédéric FEILLE
Ergonome

Ludivine LIÉNARD
Ergonome

prevention@cdg17.fr



PROCÉDURE

Sur demande de la collectivité, l'ergonome réalise une proposition d'intervention formalisée par une **convention** sur la base du tarif adopté par le Conseil d'Administration, disponible sur le site internet.

www.cdg17.fr

BON A SAVOIR

Le Centre de Gestion propose également des **démarches de prévention des risques professionnels**, la mission d'inspection en santé et sécurité au travail...



Centre de gestion de la fonction publique
territoriale de la Charente-Maritime

PRÉVENTION ET ERGONOMIE

Réalisation d'études ergonomiques

LE CENTRE DE GESTION
DE LA CHARENTE-MARITIME
VOUS ACCOMPAGNE



AMÉNAGEMENT DES POSTES

Une étude de poste de travail permet de **repérer les situations à risques**, ainsi que les **axes d'amélioration** des conditions de travail.

Menée en collaboration avec le ou les agents concernés, l'étude s'appuie sur une analyse documentaire, des **analyses d'activité en situation réelle**, propices aux échanges avec les agents. Les analyses mobilisent des outils comme l'utilisation de la vidéo et des photos, des chroniques d'activité, la prise de mesures spécifiques...

Cette démarche s'avère utile, notamment en cas **d'évaluation de la pénibilité** au poste de travail et de la prévention des **Troubles Musculosquelettiques (TMS)**, de l'identification d'une baisse de qualité de service, de la prise en compte des facteurs de risque dans le cadre d'une réorganisation de service ou d'un projet de transformation...

CONCEPTION ARCHITECTURALE / RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Une intervention ergonomique doit être sollicitée le plus en amont possible dans le cadre **d'un projet de conception** ou de réaménagement d'un poste / espace de travail.

Son rôle est d'analyser les tâches effectuées et d'identifier les besoins associés.

Cette démarche vise à prévenir les risques professionnels, les maladies professionnelles / accidents du travail/de service, la pénibilité, l'absentéisme, le turnover.

L'ergonomie permet de travailler sur les besoins actuels et futurs, puis de proposer des **simulations sur plans 2D et / ou 3D**.



INSERTION / MAINTIEN DANS L'EMPLOI / RECLASSEMENT

En lien avec la cellule handicap du Centre de Gestion, un ergonomiste peut intervenir dans le cadre **d'aménagements de postes individuels** d'agents ayant **des restrictions médicales**, et/ou reconnus travailleurs handicapés.

A ce titre les contre-indications et/ou restrictions médicales sont formalisées par le médecin du travail. L'ergonomiste travaille en relation avec celui-ci, l'employeur et l'agent.

L'objectif est donc **d'analyser l'activité de travail au regard de la déficience** de l'agent (motrice, visuelle, auditive, cognitive...) afin de repérer les situations handicapantes et de proposer des solutions de compensation y compris avec l'aide du FIPHFP.